

PARLEMENT EUROPÉEN



BUREAU

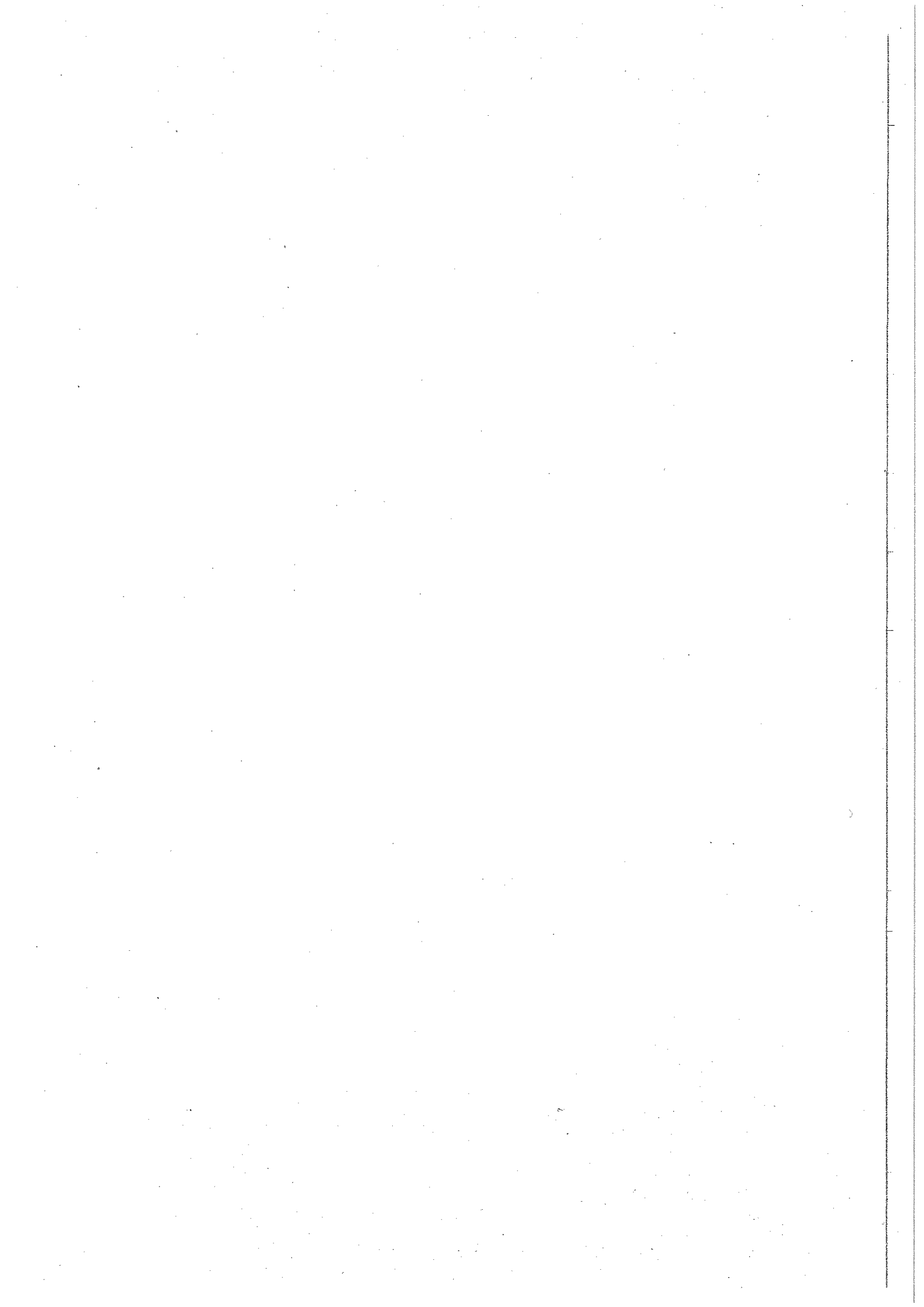
PROCÈS-VERBAL

de la réunion du

14-11-2011

Bâtiment Louise-Weiss – salle R 1.1

Strasbourg



BUREAU

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du lundi 14 novembre 2011
de 18 h 30 à 20 h-30

Bâtiment Louise-Weiss – salle R 1.1

Strasbourg

Sommaire

page

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>	7
2.	<u>Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2011</u>	8
3.	<u>Communications du Président</u>	9
3.1	<u>Visite officielle en Libye et en Tunisie</u>	9
3.2	<u>Visite officielle dans les Balkans occidentaux</u>	9
3.3	<u>Visite officielle en Estonie et en Finlande</u>	10
4. a)	<u>Décision sur l'acquisition du bâtiment Montoyer 70</u>	11
4. b)	<u>Contrats de bail des bâtiments Arts/Lux (formation professionnelle) et Science/Montoyer (autres institutions)</u>	13
5.	<u>Modifications de la réglementation concernant l'accueil des groupes de visiteurs – note du Secrétaire général – lettre de M^{me} GERINGER de OEDENBERG, présidente en exercice des Questeurs</u>	14
6.	<u>Proposition de modification de la réglementation régissant les voyages de délégations de commission hors des trois lieux de travail – lettre de M^{me} ROTH- BEHRENDT, vice-présidente, présidente du groupe temporaire d'évaluation sur l'application des statuts des députés et des assistants</u>	16
7.	<u>Modifications des mesures d'application des statuts des députés et des assistants – nouvelles propositions du groupe temporaire d'évaluation – lettre de M^{me} ROTH- BEHRENDT, vice-présidente, présidente du groupe temporaire d'évaluation de</u>	

	<u>l'application des statuts des députés et des assistants</u>	18
8.	<u>Questions de personnel</u>	20
9.	<u>Demande de la commission du commerce international d'autoriser une délégation les 28 et 29 novembre 2011 au Danemark – lettre de M. MOREIRA, président de la commission concernée</u>	21
10.	<u>Demande relative à l'envoi d'une délégation à l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, les 28 et 29 novembre 2011 – lettre de M. ALBERTINI, de M^{me} JOLY, et de M^{me} LOCHBIHLER, présidents des commissions et de la sous-commission concernées*</u>	22
11.	<u>Demande de la commission des transports et du tourisme d'autoriser une mini-audition sur "l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route", le 20 décembre 2011 à Bruxelles – lettre de M. SIMPSON, président de la commission concernée</u>	24
12.	<u>Demande de la sous-commission "droits de l'homme" d'autoriser une audition publique sur la situation des droits de l'homme des Turkmènes en Iraq, le 5 décembre 2011 à Bruxelles – lettre de M^{me} LOCHBIHLER, présidente de la sous-commission concernée</u>	25
13.	<u>Questions diverses et urgentes</u>	26
14.	<u>Points pour information</u>	27
14.1	<u>Courrier interinstitutionnel</u>	27
14.2	<u>Courrier externe</u>	27
14.3	<u>Courrier interne</u>	27
15.	<u>Date et lieu de la prochaine réunion</u>	28

4. b) Contrats de bail des bâtiments Arts/Lux (formation professionnelle) et Science/Montoyer (autres institutions)

Le Bureau

- prend acte du document suivant:
 - une note confidentielle du 11 novembre 2011 du Secrétaire général sur le sujet (PE 476.683/BUR et annexes);
- entend le Secrétaire général introduire le sujet;
- entend M. VIDAL-QUADRAS, vice-président chargé au premier chef de la politique immobilière, constater qu'il lui paraît censé de reprendre les propositions figurant dans la note du Secrétaire général, en remarquant, à propos du bâtiment Science/Montoyer, que le coût de l'opération sera supporté par les autres institutions, à savoir le Médiateur européen, la Cour des comptes et le Contrôleur européen de la protection des données;
- autorise le Secrétaire général, à condition que toutes les conditions soient réunies, à signer les contrats de bail des bâtiments Arts/Lux (formation professionnelle) et Science/Montoyer (autres institutions);
- décide de soumettre la question à la commission des budgets afin de solliciter son avis sur les aspects financiers de ces décisions, conformément à l'article 179, paragraphe 3, du règlement financier.
- autorise le Secrétaire général à signer les deux contrats de bail, à condition que toutes les conditions soient remplies

